

Paris, le 18 février 2008

Communiqué de presse

La Banque de France réussit la migration à TARGET 2 de la Place financière de Paris

La Banque de France vient de conduire avec succès la migration de la Place financière de Paris à TARGET2, conjointement avec les places financières de Belgique, des Pays Bas, d'Espagne, du Portugal, de Finlande et d'Irlande.

TARGET2 est le nouveau système de paiement de montant élevé de l'Eurosystème. Il repose sur une plate-forme unique partagée (*Single Shared Platform* ou SSP) qui assure la gestion technique des comptes ouverts aux institutions financières sur les livres des banques centrales participantes. Le nouveau système dote le marché de l'euro des dispositifs les plus efficaces et les plus sûrs pour la gestion de la liquidité et le règlement des paiements de montant élevé.

La plate-forme unique partagée (SSP) sur laquelle repose TARGET2 a été développée et est mise en oeuvre par un groupe de trois banques centrales nationales -la Banque de France, la Banque fédérale d'Allemagne et la Banque d'Italie- pour compte commun de l'ensemble du Système Européen de Banques Centrales (SEBC). La Banque de France a assuré la direction et la coordination d'ensemble du projet.

La Place financière de Paris a fait, pour sa migration à TARGET2, le choix ambitieux d'une migration en une seule fois (de type « big bang ») de l'ensemble des acteurs concernés : la Banque de France, les établissements de crédit, les infrastructures de Place. Cette migration a donc fait l'objet depuis plusieurs mois d'une intense préparation et coordination de l'ensemble des acteurs. Plusieurs tests en grandeur réelle ont en particulier précédé le week-end de migration. Le succès de cette opération est donc celui de l'ensemble des acteurs de la Place.

Parallèlement, la Banque de France a mis en œuvre, en accompagnement de cette migration un nouveau dispositif de gestion des garanties : le système « 3G » (Gestion Globale des Garanties). Celui-ci permet désormais aux banques françaises de gérer de manière unifiée et globale l'ensemble du collatéral (instruments financiers domestiques et étrangers, créances privées) relatif à leurs opérations de refinancement auprès de la Banque de France, que ce soit dans le cadre des opérations de politique monétaire ou pour l'obtention de crédit intra-journalier.

Informations complémentaires sur TARGET2:

1. Qu'est ce que TARGET ?

TARGET (<u>T</u>rans European <u>A</u>utomated <u>R</u>eal-Time <u>G</u>ross Settlement <u>E</u>xpress <u>T</u>ransfer system), le système de paiement de montant élevé en euro mis en œuvre et géré par l'Eurosystème, est né avec l'Union Économique et Monétaire (UEM) le 1^{er} janvier 1999. Deux objectifs fondamentaux avaient été assignés au système :

- d'une part, servir de « vecteur de transmission » à la politique monétaire unique de l'Eurosystème. L'égalisation des taux d'intérêt du marché monétaire sur les diverses places financières de l'euro impliquait en effet de disposer d'un système permettant d'effectuer en temps réel le règlement des opérations de marché sur l'ensemble de la zone euro ;
- d'autre part, contribuer à renforcer la sécurité des règlements de montant élevé grâce à un fonctionnement en mode « RTGS » (*Real-Time Gross Settlement*), c'est-à-dire opération par opération avec finalité immédiate.

TARGET a pleinement atteint ces deux objectifs et joue un rôle central et essentiel à l'égard du système financier de la zone euro. Il a traité en 2006 en moyenne 360 000 paiements par jour, pour un montant de 2 300 milliards d'euro (soit 90 % en valeur et 60% en nombre des paiements de montant élevé de la zone euro), ce qui en fait l'un des plus importants systèmes mondiaux.

2. Pourquoi et comment TARGET2?

La première génération du système (TARGET1) reposait sur 16 plateformes nationales reliées entre elles par un dispositif d'interconnexion (« *Interlinking* »). Cette organisation se traduisait par une insuffisante harmonisation du service. Elle était également sous-optimale au plan des performances, des coûts et de la stabilité de fonctionnement du système.

Ce constat a conduit le Conseil des Gouverneurs de la BCE à adopter, en octobre 2002, les grands principes d'organisation de la deuxième génération du système (TARGET2). La principale innovation a consisté à mette en œuvre une plate-forme unique partagée, la SSP (*Single Shared Platform*), qui assure la gestion technique des comptes ouverts aux établissements financiers sur les livres des banques centrales participantes.

Cette nouvelle organisation permet d'offrir à l'ensemble des utilisateurs un service harmonisé de haut niveau, incluant des mécanismes très performants de gestion de la liquidité. Elle permet en outre de réduire sensiblement les coûts du système. Enfin, TARGET2 a été doté de dispositifs au meilleur l'état de l'art en matière de robustesse et de continuité opérationnelle (« business continuity ») : l'architecture technique de la SSP repose en effet sur trois « régions », chacune comportant elle-même deux sites distincts permettant, en cas d'incident, un redémarrage quasi-immédiat.

3. Comment la migration à TARGET2 a-t-elle été organisée ?

Compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser pour procéder à la migration de tous les pays européens concernés et pour limiter le risque opérationnel correspondant, la migration au nouveau système s'opère en trois vagues successives espacées de trois mois. Après la migration d'un premier groupe de huit pays le 19 novembre 2007, un deuxième groupe de sept pays, dont fait partie la France, a migré le 18 février 2008. Le troisième groupe migrera le 19 mai 2008.